



PREFET DE LA MOSELLE

Préfecture  
Direction des Libertés Publiques  
Bureau de l'Utilité Publique et de l'Environnement

Affaire suivie par :  
Mme Jocelyne GIRY  
Tél : 03.87.34.86.90  
Télécopie : 03.87.34.85.15  
Courriel : [jocelyne.giry@moselle.gouv.fr](mailto:jocelyne.giry@moselle.gouv.fr)

**RECEPISSE DE DECLARATION POUR L'EXERCICE DE L'ACTIVITE  
DE TRANSPORTS PAR ROUTE DE DECHETS**

**N° R - 2012 - 57 - 672**

Vu le Code de l'Environnement et notamment son livre V - Titre IV relatif aux déchets ;

Vu l'arrêté interministériel du 12 août 1998 relatif à la composition du dossier de déclaration et au récépissé de déclaration pour l'exercice de l'activité de transport de déchets ;

Délivre à l'entreprise EURO France

dont le siège est situé Ecoparc Le Meltem – Rue Wangari Maathai – 57140 NORROY-LE-  
VENEUR

Récépissé de sa déclaration du 17 juillet 2012  
relative à son activité de transport par route de déchets non dangereux

**Récépissé n° R - 2012 - 57 – 672 délivré le 20 JUIL. 2012**

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents chargés du contrôle, en application de l'article R 541-53 du code de l'environnement.

La validité de ce récépissé est de cinq ans.

METZ, le 20 JUIL. 2012

Le Préfet,

Pour le Préfet,  
Le Chef de Bureau

  
Roland LANGENFELD